

DEC180655INP

Décision portant nomination de M. Barend Adrianus Van Tiggelen aux fonctions de chargé de mission de l'institut de Physique**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Barend Adrianus Van Tiggelen, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président - directeur général du 1^{er} février au 31 mars 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de l'interdisciplinarité et des relations avec la Mission pour l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Barend Adrianus Van Tiggelen demeure affecté à l'UMR5493 Laboratoire de physique et de modélisation des milieux condensés (LPM2C) – Université Grenoble Alpes - Maison des Magistères - 25 avenue des Martyrs - BP 169 - 38042 Grenoble Cedex 9.

Article 2

Du 1^{er} février au 31 mars 2018 M. Barend Adrianus Van Tiggelen, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 FEV. 2018

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13